

DOSSIER DE CANDIDATURE

PR IX

DE LA
GOUVERNANCE
PARTAGÉE

EN OCCITANIE



MONTPELLIER
OSONS ÊTRE
DIRIGEANT·E·S
AUTREMENT

S O
M M
A I
R E

04

**LE CJD : QUI
SOMMES-NOUS ?**

06

**LES
PARTENAIRES**

10

**RÈGLEMENT
CONCERNANT
L'ATTRIBUTION
DES PRIX**

16

**DOSSIER DE
CANDIDATURE**



LE CJD : QUI SOMMES-NOUS?

Le Centre des Jeunes Dirigeants, une organisation associative à but non lucratif.

Notre raison d'être, nos missions

Créée en 1938 par Jean Mersch sous le nom initial de Centre des Jeunes Patrons (CJP), l'association rassemble de nombreux hommes et femmes dirigeants et cadres d'entreprise de différents pays (17) à travers le monde, qui prônent des valeurs communes, c'est-à-dire que l'entreprise est au service de l'Homme (et non l'inverse) ainsi que pour "une économie au service de l'homme".

La finalité de la démarche entrepreneuriale n'est pas le profit, mais ce qu'elle amène à l'Homme et à la société, aux niveaux éthique et ce que nous appelons aujourd'hui la performance globale, une finalité qui confère la place de premier rang à l'humain dans son domaine d'activité.

La force de la communauté ? Les membres de la CJD constituent une communauté d'entraide : ils bénéficient des regards des autres responsables du réseau, ils posent des questions et demandent des conseils pour réaliser des progrès concrets dans tous les secteurs de leurs activités.

La réflexion du CJD met ainsi l'accent sur l'Homme dans l'entreprise et sur l'entreprise dans la société et sur la planète, grâce à ses quatre valeurs fondamentales qui sont : la solidarité qui lui permet de recevoir autant qu'il apporte, une loyauté qui lui permet la confidentialité lors des échanges, la responsabilité de laisser un monde meilleur aux futures générations, et enfin le respect de la dignité humaine et la croyance en la bonté humaine. Le Centre des Jeunes Dirigeants possède également cinq piliers essentiels qui sont les suivants :

- **Réfléchir pour anticiper** : nous cultivons notre esprit pionnier et accompagnons chaque membre pour construire le futur de l'entreprise.
- **Se former pour progresser** : c'est le deuxième pilier du CJD. Évoluer en tant que dirigeant pour faire évoluer ses collaborateurs.
- **Expérimenter pour innover** : c'est le troisième pilier. En effet, l'association possède de véritables moyens d'impacter positivement la vie des hommes et des femmes de la planète.
- **S'engager pour influencer quotidiennement** : le CJD s'engage, échange et réalise des actions conjointes avec les autres réseaux économiques de notre territoire.
- Enfin, **Développer pour pérenniser** est le dernier pilier : les entrepreneurs ont pour valeurs communes de bâtir des entreprises responsables, durables et agréables en se réinventant en permanence.

Les partenaires avec lesquels le CJD a élaboré ce projet de Grand Prix

Les partenaires mentionnés ci-après ont contribué de manière significative à l'élaboration du projet de prix en contribuant tant à l'élaboration de la philosophie de celui-ci, qu'à la rédaction du dossier de candidature, dans l'organisation de l'événement de remise du prix et dans la recherche de coopérations. Ces partenaires apportent leur réseau et leur expertise en matière de gouvernance partagée à l'élaboration du prix.





Chaire MIND

Montpellier Business School (MBS) est une école de commerce française située à Montpellier, et fondée en 1897. Association loi de 1901 à but non lucratif et labellisée EESPIG par l'État français, Montpellier Business School est triple accréditée AACSB, AMBA et EQUIS.

A Montpellier Business School (MBS), la chaire MIND s'intéresse au volet social de la RSE et au management inclusif (égalité professionnelle femmes-hommes, inclusion numérique, marque employeur inclusive, etc.).

Elle défend le management inclusif des parties prenantes comme levier d'engagement sociétal qui peut amener les organisations à repenser leurs stratégies et modes d'action dans la valorisation de la diversité, le partage des communs et le soin au vivant.

IDRAC Business School

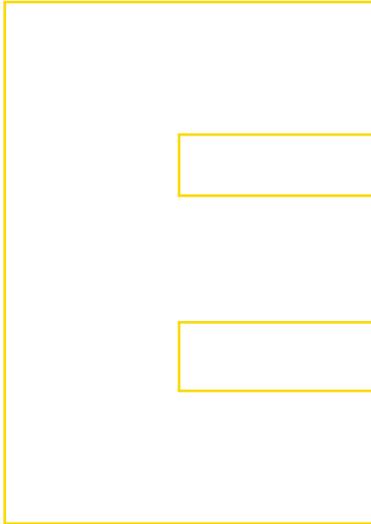
L'IDRAC Business School est une école de commerce fondée en 1965. L'école est animée par trois valeurs : l'humanisme, l'entrepreneuriat et le professionnalisme, qui s'inscrivent au cœur de sa pédagogie, dans ses dix campus répartis sur l'ensemble du territoire.

Au sein de l'IDRAC Business School, une équipe de chercheurs décline ses travaux de recherches autour de quatre axes majeurs : « justice, égalité et durabilité » ; « nouvelles formes d'organisation » ; « maîtrise des risques et gestion de la complexité » et « innovations et nouveaux usages ».

C'est pour toutes ces raisons que l'IDRAC Business School et le CJD ont uni leurs forces pour travailler ensemble autour du thème de la gouvernance partagée et récompenser les organisations qui cherchent à avoir un impact positif sur leurs collaborateurs et la société.

La Fabrique des Possibles

Nous accompagnons les organisations et individus autour des enjeux de transitions avec pour projet de remettre le vivant au centre de nos modèles. Nous balayons ainsi les sujets liés aux relations entre humains (coopération, faire ensemble...) ainsi que les interactions des humains avec l'ensemble du vivant non humain (climat, biodiversité, ressources...) avec l'ambition de tendre vers des modèles régénératifs.



L'Opale Cie/ Dorothée Cauvy

Je suis coach, experte sur les sujets de la gouvernance partagée et de la posture de coopération. J'accompagne les entreprises en tant que consultante, formatrice et facilitatrice de séminaires collectifs.

Je me suis investie dans la réalisation de ce projet car j'ai à cœur de promouvoir les nouvelles façons de travailler ensemble et la coopération. Il me semble important de valoriser ceux qui se mettent en chemin sur les nouvelles formes d'organisations, plus respectueuses du vivant.

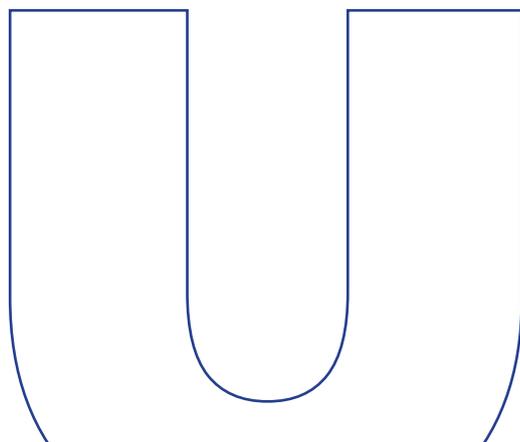
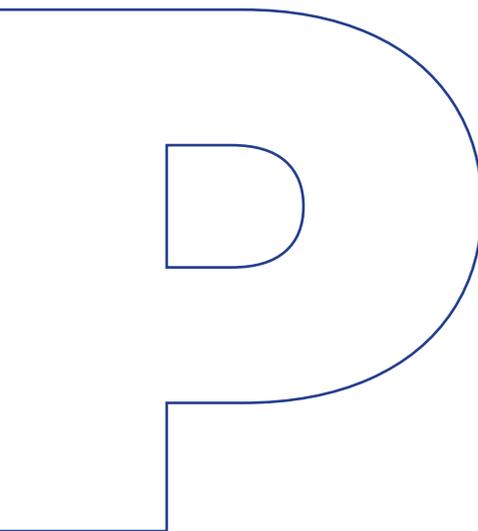
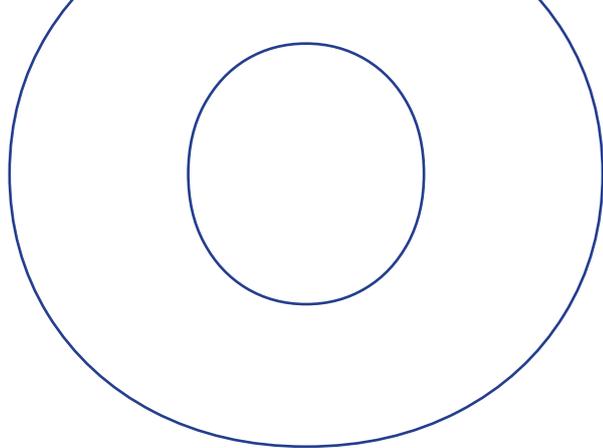
Pourquoi récompenser les organisations qui fonctionnent en gouvernance partagée?

Avant de définir pourquoi, nous souhaitons clarifier quelques éléments de critères définissant une gouvernance partagée. Nous pouvons nous baser sur cette définition de Wikipédia pour définir les éléments fondamentaux d'une gouvernance partagée, qui a été en grande partie écrite par l'Université du Nous, qui a été le précurseur de ce modèle en France :

“Le terme générique de gouvernance partagée regroupe plusieurs modes de structuration des prises de décisions et de leur mise en œuvre dans une organisation ou un collectif, visant à

réduire ou à supprimer la concentration des pouvoirs entre les mains d'un petit nombre de personnes, pour les répartir parmi celles qui réalisent le travail. Selon Aurore Bimont, il s'agit d'un mode de gouvernance reposant sur la volonté de privilégier les relations de coopération et de développer l'autonomie des membres, ce qui va de pair avec plus de responsabilité. Elle n'est pas nécessairement synonyme de « gouvernance horizontale ».

Aussi, dans notre société actuelle, où la souffrance au travail et la perte de sens occupent une place importante dans le monde de l'entreprise, de nouvelles formes de travail collectif émergent, fleurissent et se répandent afin de favoriser un nouveau paradigme sociétal. Nous tenions à récompenser celles et ceux qui œuvrent dans ce sens, et la mise en place d'une gouvernance partagée est un acte courageux et audacieux. Nous pensons que c'est aussi notre mission de valoriser les organisations qui s'engagent dans ce chemin de la coopération et du pouvoir distribué.



Contreparties

Lorsqu'un partenaire signe un accord avec nous, il s'engage à fournir certaines contreparties en échange de notre collaboration. Ces contreparties peuvent inclure l'apport de visibilité à notre association, par exemple en nous permettant d'utiliser leur nom ou leur logo dans nos communications et nos publicités ou inversement, que les organisations partenaires utilisent notre logo dans leurs communications et publicités.

Ils peuvent également nous apporter un soutien financier, en nous fournissant des fonds pour réaliser des projets ou des événements, ou encore en nous offrant des produits ou des services à des prix préférentiels. Enfin, les partenaires s'engagent à assister à l'événement, comme la remise des prix, en tant qu'invités d'honneur. Cela peut nous aider à renforcer notre notoriété et à développer notre réseau de contacts.

Diffusion de l'appel à candidature :

- Les partenaires s'engagent à diffuser l'appel à candidature (radio, presse, réseaux sociaux, réseaux autour de la GP)
- Le CJD diffuse l'appel à candidature au sein de toutes les sections d'occitanie + réseaux sociaux, site web + CJD national

En résumé, les contreparties que nos partenaires s'engagent à fournir sont diverses et peuvent inclure de la visibilité, du soutien financier et leur présence lors d'événements clés. Ces éléments sont essentiels pour nous aider à atteindre nos objectifs et à développer notre association.

PRÉSENTATION DES PRIX

En cours de réalisation

Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour les découvrir !



RÈGLEMENT CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES PRIX

ARTICLE 1 - Présentation générale

Un concours a été mis en place pour valoriser les très petites entreprises (T.P.E.) et les petites et moyennes entreprises (P.M.E.) dont l'engagement en matière de gouvernance partagée et d'utilisation des outils d'intelligence collective est remarquable. L'objectif est de mettre en avant les entreprises qui ont su faire preuve d'initiative en matière de partage de la gouvernance.

Ce concours vise à encourager les T.P.E. / P.M.E. à adopter des pratiques de gouvernance plus transparentes et à promouvoir l'utilisation d'outils d'intelligence collective pour améliorer leur performance. Les prix attribués récompensent les entreprises qui ont mis en place des pratiques innovantes de gouvernance partagée, favorisant la participation de tous les membres de l'entreprise dans la prise de décisions.

En somme, ce concours est une initiative remarquable pour valoriser les T.P.E. / P.M.E. qui ont fait le choix de la gouvernance partagée et de l'utilisation des outils d'intelligence collective. Il s'agit d'un levier pour encourager la généralisation de cette pratique et pour stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat responsable au sein de ces entreprises.

Agenda du concours

24 avril : Lancement de la campagne candidatures

12 juin 9 h : Clôture de la campagne de candidatures

13 Juin-26 juin: Jury

ARTICLE 2 - Modalités de candidature

Le concours s'adresse à toutes les entreprises, organisations et associations qui ont leur siège social dans la région Occitanie, quel que soit leur secteur d'activité. Pour être éligibles, ces entités doivent avoir existé pendant au moins un an. En d'autres termes, si votre entreprise, organisation ou association a son siège social en Occitanie et a été créée depuis plus d'un an, vous êtes invité à participer à ce concours.

Les dossiers sont à envoyer **avant le 12 Juin 2023 9h** par mail à l'adresse : **mousquetaires@cjd.net**

Le candidat présent complètera le dossier de candidature.

Les candidats peuvent se rapprocher des organisateurs en cas de besoin pour toute aide dans le processus de candidature

- **Par courrier à l'adresse suivante : 132 Bd Pénélope, 34000 Montpellier**
- **Par E-mail, à l'adresse suivante : mousquetaires@cjd.net**

Thématiques retenues :

- **Grand Prix de la Gouvernance Partagée:** pour les organisations qui répondent à un maximum des critères et engagés dans une démarche globale. Prix de l'innovation en gouvernance partagée : pour les organisations qui ont développé des pratiques novatrices en matière de gouvernance partagée, qui les ont mise en place avec succès
- **Prix de la participation citoyenne :** pour les organisations qui ont favorisé la participation active de tous les membres de leur organisation dans la prise de décision, en encourageant une culture de concertation et de transparence.
- **Prix coup de coeur**

ARTICLE 3 - Comité d'organisation

Le jury du concours est composé de membres du Centre de Jeunes Dirigeants et des experts de la gouvernance partagée tout en assurant une complémentarité de compétences.

Le comité d'organisation garantit l'égalité de traitement dans l'examen et la notation des candidatures, selon la grille de critères d'évaluation établie par le jury.

À noter que la participation du jury est totalement bénévole.

ARTICLE 4 - Examen des candidatures - déroulement des sélections

Les examens des candidatures et la sélection sont réalisés par un jury formé d'experts en gouvernance partagée. Ces experts possèdent des connaissances approfondies sur les principes et méthodes de gouvernance partagée.

La sélection est réalisée à partir d'une grille pré-établie par un groupe d'enseignants chercheurs experts du sujet de la gouvernance partagée. La grille comporte des critères qualitatifs et quantitatifs visant à évaluer le degré d'engagement de votre organisation dans une démarche de gouvernance partagée sur trois niveaux :

- l'esprit de la démarche
- la mise en œuvre de cette démarche
- la volonté de sa diffusion et de son essaimage.

Les 19 critères de sélection sont les suivants :

ESPRIT DE LA DÉMARCHÉ

Engagement à développer une démarche de gouvernance partagée

Définition de la raison-d'être du collectif

Intention/motivation à être en gouvernance partagée

Définition d'une culture d'entreprise inclusive (symboles, rites, valeurs, etc.)

Ancienneté de la démarche

Formalisation de la démarche (règles clairement édictées, process, etc.)

Partage de la valeur (rémunérations, rétribution, partage de la richesse, etc.)

Évaluation de l'impact de la démarche de gouvernance partagée - ce que crée la démarche de gouvernance partagée (ex: bien-être, empowerment, confiance, développement de compétences, etc.)

MISE EN OEUVRE

Mise en place d'une structuration favorisant l'autonomie des membres

Co-construction d'un cadre de sécurité

Définition claire des rôles et des redevabilités

Formation et développement des compétences des membres (apprentissage, formation)

Travail en sous-groupes ou en communautés autonomes (et degré d'autonomie et de responsabilisation?)

Posture et accompagnement au développement de la posture coopérative des membres

Mode de prise de décisions (consensus, consentement, collégialité, etc.)

Mode de gestion des tensions/régulation des conflits

Mode d'évaluation des collaborateurs

Nombre de niveaux hiérarchiques présents dans l'organisation

Partage de la prise de décision (stratégique, fonctionnel, opérationnel)

DIFFUSION DE LA DÉMARCHÉ

Volonté de créer une communauté et partage autour de la démarche

Partage des initiatives en matière de gouvernance partagée (information, essaimage)

Echelle de mesure: Absent/ en démarrage / mature /innovant

En gras: critères d'évaluation plus quantitatifs

L'évaluation sera donc fondée sur les informations demandées ci-après (partie: "dossier de candidature") et que vous pourrez renseigner ou non en fonction des caractéristiques de votre organisation et des spécificités de votre démarche.

Vous pouvez également joindre, si vous le souhaitez, à la réponse aux questions des éléments illustratifs ou de preuve si vous le jugez utile.

ARTICLE 5 - Valorisation et Partenariats

Récompenses:

- Cotisation CJD gratuite pendant 1 an.
- Participation à plusieurs sessions de CODEV (Co-développement) avec des dirigeant.e.s engagé.e.s dans la démarche de gouvernance partagée.
- Kit d'outils d'intelligence collective.
- Visibilité dans les médias : émission à Radio Clapas (partenariat avec le CRLO - collectif des radios libres d'Occitanie - diffusion sur 23 radios), presse départementale et régionale, LinkedIn etc.
- Mise à l'honneur dans une conférence de la chaire Mind à MBS.
- Participation à un Livre blanc avec la chaire Mind (mise à l'honneur des participants/lauréats).

Propositions de contreparties

Pour les engagements des vainqueurs du grand prix de la Gouvernance Partagée:

- Participation à un événement (webinaire ou présentiel) de ReX en lien avec la GP
- Accepter le rôle de mentor pour 1 dirigeant souhaitant embarquer sur ce chemin (en moyenne 1h par mois pendant un an)
- Co-organiser avec le CJD un temps en présentiel au sein de son organisation pour les membres du CJD (petit dej, demi journée....)

ARTICLE 6 - Responsabilités

La responsabilité des organisateurs des prix ne peut être engagée en cas de force majeure, à savoir de la survenance d'événements indépendants de leur volonté, qui empêcheraient le bon déroulement des phases de sélection des candidatures et de la cérémonie de remise des prix.

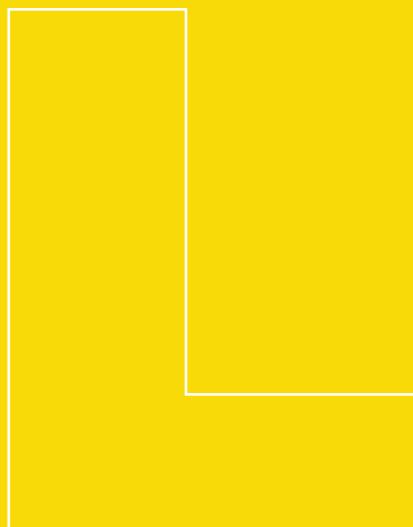
Tout litige relatif aux présents prix sera tranché par les organisateurs.

La participation à ce concours est gratuite, mais implique pour l'entreprise participante :

- L'acceptation du présent règlement et de ses modalités de déroulement.
- Le respect du code du travail et du commerce

La participation à ce concours nécessite que l'entreprise :

- Soit à jour du règlement de ses cotisations sociales et fiscales.
- Qu'elle ne fasse pas l'objet d'une procédure de redressement judiciaire.



ARTICLE 7 - Dispositions diverses

Tout participant aux prix s'engage à :

- Prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement.
- Participer à la cérémonie de remise des Prix Le 27 juin 2023 – à l'adresse suivante : Domaine des Moures à Villeneuve les Maguelone (34).

Les organisateurs du concours et les jurys se réservent le droit de regrouper des Prix ou d'en annuler en cas de nombre insuffisant de dossiers. Ils peuvent refuser des dossiers incomplets et se réservent le droit d'attribuer ou non les Prix s'ils estiment, après examen des candidatures, que celles-ci ne répondent pas aux critères définis pour leur obtention.

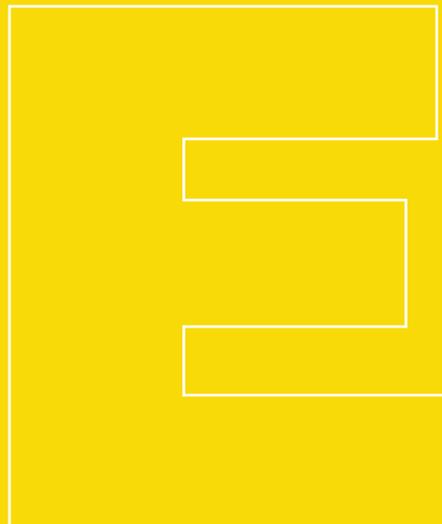
Le comité et l'ensemble des partenaires ne peuvent être tenus juridiquement responsables de la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques déposés par le candidat. Les participants acceptent par avance la diffusion des clichés pouvant être pris à l'occasion de la remise des Prix. Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données, les participants bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification des informations communiquées auprès du comité, domicilié :

132 Bd Pénélope, 34000 Montpellier

En cas de force majeure, le comité se réserve le droit de reporter, d'écourter, de différer ou d'annuler ces prix sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet. Les formulaires de candidatures remplis par les participants aux prix ainsi que les délibérations des jurys sont confidentiels. Les personnes ayant à en connaître le contenu s'engagent au secret professionnel le plus strict.

La participation au Prix, si elle est gratuite, implique pour l'entreprise participante l'acceptation du présent règlement, de ses modalités de déroulement et le respect du code du travail et du commerce.





**DOSSIER DE
CANDIDATURE**

Présentation de l'entreprise

Nom de l'entreprise

Logo / Photo à joindre

Nom du responsable

Adresse :

Téléphone

E-mail

Numéro SIRET :

Nombre d'actifs* dans l'entreprise au 31/12/2022 (dirigeants, salariés ETP, actionnaires actifs) :

Présentez-nous brièvement votre entreprise (Secteur d'activité, Nombre d'employé(e)(s), produits / Services vendus, votre mission, votre vision...) (500 caractères, espaces compris) :

PARTIE 1 **ESPRIT DE LA DÉMARCHE :** Votre engagement à développer une démarche de gouvernance partagée

Cette catégorie vise à appréhender l'état d'esprit et les engagements formalisés que vous avez développés en matière de gouvernance partagée.

1) Vous avez formalisé la raison d'être de votre collectif. Précisez-la ici :



2) Expliquez ce qui vous a motivés à mettre en place une gouvernance partagée :



3) Expliquez brièvement comment votre démarche de gouvernance partagée est formalisée au sein de votre organisation (déclaration, règles, process, charte, etc.) :



4) Quel(s) sont les principaux impact(s) que vous cherchez à avoir dans le cadre de votre démarche de gouvernance partagée ? Avez-vous développé des indicateurs pour les mesurer ? si oui, lesquels ?



Précisez l'ancienneté de votre démarche (mois, années, etc.) :

PARTIE 2 MISE EN OEUVRE Mise en place d'une structuration favorisant l'autonomie des membres

Cette catégorie vise à appréhender l'état d'esprit et les engagements formalisés que vous avez développés en matière de gouvernance partagée.

5) Quels sont les dispositifs ou les processus que vous avez mis en place pour soutenir votre démarche de gouvernance partagée ? (Processus de décision, cadre de sécurité, communautés de travail autonomes, partage de l'information, etc.)

6) Comment avez-vous adapté ou fait évoluer vos pratiques de management des Ressources Humaines en cohérence avec votre démarche de gouvernance partagée ? (Modes d'évaluation, formation, rétribution, etc.)

7) Comment accompagnez-vous votre équipe et/ou vos partenaires dans le développement d'une posture adaptée à un fonctionnement en gouvernance partagée ?



8) Avez-vous mis en place des méthodes ou solutions de gestion des conflits ou des tensions ? Décrivez-les ci-après.



Précisez le nombre de niveaux hiérarchiques de votre organisation :

Précisez à quel niveau est instauré le partage de la décision : non concerné/opérationnel/fonctionnel/stratégique

PARTIE 3 **DIFFUSION DE LA DÉMARCHE** Volonté de créer une communauté et essaimage des pratiques favorisant l'autonomie des membres

Ce critère vise à caractériser la nature et la maturité de votre implication dans le partage autour de la démarche de gouvernance partagée et dans la création d'une communauté autour du sujet.

9) Vous avez organisé un événement ou réalisé des interventions autour de la gouvernance partagée. Décrivez l'événement ici :

10) Vous faites partie d'un réseau visant à promouvoir et/ou à développer et partager la philosophie/ des systèmes/des méthodes de la gouvernance partagée. Indiquez le nom du réseau, sa mission et le nombre de réunions par an ici :

11) Vous avez valorisé votre démarche autour de la gouvernance partagée (publication d'article(s)/ ouvrage(s)/podcast(s), posts sur les réseaux sociaux, etc.). Indiquez la référence et le(s) lien(s) permettant d'y accéder ici :



12) Vous avez développé des initiatives ou partagé autour des philosophies/des systèmes/des méthodes de la gouvernance partagée par tout autre moyen. Décrivez-les ici :





132 Bd Pénélope, 34000 Montpellier
mousquetaires@cjd.net

Dossier téléchargeable sur :
www.cjd-montpellier.net

SUIVEZ NOUS !!

